

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5756**

commune (s) :

objet : Marché public pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - Lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur - Autorisation de signer un avenant

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5756**

objet : **Marché public pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - Lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5077 en date du 19 mars 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur. Ce marché a été notifié sous le numéro 072485 N le 27 avril 2007 à l'entreprise Trivalor pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et un montant maximum annuel de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

En assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin dernier, la société Inddigo a fusionné et absorbé ses filiales Altermodal, Ceddaet, Trivalor et Trivalor Sud-Ouest, qui formaient déjà depuis dix ans le groupe Inddigo, pour former une seule entreprise et ainsi renforcer l'organisation, les moyens et la transversalité des compétences offertes à leurs clients.

Il est alors proposé de passer un avenant de substitution au profit de la société Inddigo, nouvel attributaire du marché en lieu et place de la société Trivalor. Cet avenant serait sans incidence financière sur le montant global du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant susvisé ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant de substitution au marché n° 072485 N conclu avec la société Trivalor pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur au bénéfice de la société Inddigo.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant global du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,